

# Les Échos Lauranais

MARS 2011



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## ÉDITO

En cette veille d'élection cantonale, neutralité oblige, il me semble opportun de revenir sur l'actualité récente pour mettre en lumière tout une série de remises en cause de sujets, souvent tabous, que d'aucuns tentent toutefois de faire progresser.

Le monde évolue. Vite. On ne peut plus, aujourd'hui, se référer raisonnablement aux repères qui étaient ceux de nos aînés.

Des idées modernes sur la vie et la mort, qui dérangent, car elles sont caractéristiques d'un choc des cultures qui paraît inévitable dans le monde d'aujourd'hui où, sur ces questions, il semble que les voies médianes, voire consensuelles, n'existent pas ou sont carrément impossibles à trouver.

Ainsi, le débat sur la dignité face à la mort est revenu au premier plan alors que le Sénat était appelé à se prononcer sur le « droit à une mort choisie ». Les sénateurs, après une discussion intense, ont rejeté une proposition

de loi qui voulait instaurer « une assistance médicalisée pour mourir dignement ». La question dépasse le traditionnel clivage droite-gauche. Le premier ministre a pesé de tout son poids pour obtenir ce vote négatif de sa majorité, dont quelques éléments étaient pourtant sensibles aux « souffrances atroces et inéluctables » existant dans de nombreux cas cliniques, sans espoir. L'orthodoxie et l'action des lobbies ont triomphé de cette tentative d'humaniser le décès de tels malades qui en exprimeraient la demande.

D'autres sujets viennent régulièrement nourrir l'actualité et, parfois, transforment des questions de fond en banals faits divers. Parmi ceux-ci, il y a la question toujours en suspens du mariage homosexuel. Les textes sur le droit de la famille n'ont pas été toilettés. De tels mariages n'ont toujours pas de socle juridique même si quelques maires les pratiquent. Ils y gagnent en notoriété.

À l'Assemblée nationale, un rapport par-

lementaire suggère la levée de l'anonymat dans le cas d'accouchement sous X. Un autre évoque la possibilité pour les enfants issus de fécondation artificielle de connaître l'identité du donneur dans certaines conditions.

Ces grands choix de société mériteraient, je pense, que l'on y consacre le temps nécessaire en débats et la réflexion devrait être tranchée par les citoyens, consultés par voie référendaire. Il s'agit de faire progresser l'environnement légal et réglementaire en prenant en compte les progrès de la science et l'évolution des mentalités.

Notre pays a besoin, pour sa modernité et sa construction pluraliste, de questionnements de ce type. Mais ces débats, nécessaires, ne doivent pas servir d'armes ou de boucliers à des professionnels de la politique qui ne s'en servent habilement que pour infléchir leur propre destin...

**Jean Loubat,**  
Maire de Laure

## REPAS DES AÎNÉS

Comme tous les ans, les personnes de plus de 60 ans et résidant à Laure se sont retrouvées autour d'un repas offert par la municipalité; ambiance et animation étaient au rendez-vous, comme en témoignent ces photos.



Merci à l'organisatrice Geneviève Fournil et au quatuor de choc qui a démontré une fois encore dévouement et gentillesse : Béatrice Galand, Martine Gracia, Josiane Sierra, Karine Tolédo.

## ÉLECTIONS CANTONALES

Les 20 et 27 mars prochains, les électeurs du canton de Peyriac sont appelés à désigner leur conseiller général.

En cas d'empêchement, pensez à utiliser la procédure du vote par procuration sans attendre le dernier moment.

Bureau de vote ouvert de 8h à 18h.

## LE 2 MÉGABITS ARRIVE

Le président Georges Frèche l'avait promis. Avec l'appui financier du Conseil général et de la Communauté de communes (qui contribue à hauteur de 15,73 euros par habitant), la Région fait en sorte que notre commune bénéficie, elle aussi, du haut débit. La société SCOPELEC a installé le matériel nécessaire et, dans quelques semaines, le répartiteur téléphonique de la commune sera raccordé par fibre optique au commutateur de Peyriac. Dans le courant du mois de juin, le système sera opérationnel. La plupart des utilisateurs d'internet pourront alors utiliser leur équipement de façon satisfaisante. Bien sûr tout le monde n'utilise pas ce moyen d'information et de communication mais il faut convenir que l'accès à internet est devenu indispensable dans le monde moderne.

Quant à la téléphonie mobile, la mise en œuvre de l'équipement installé par la société SFR est imminente. La municipalité a reçu la société Orange qui projette d'installer son propre matériel sur le même pylône.

## « 3939 ALLÔ SERVICES PUBLICS »

Les services du premier ministre proposent le service téléphonique « 3939 Allô Services publics » et le site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), guichets de renseignements pour informer les usagers confrontés à diverses situations : perte de documents d'identité, demande de prestations familiales, licenciement, contrat de location... afin des les guider à mieux appréhender leurs droits et obligations et à accomplir leur démarche.

## FOYER MUNICIPAL

Dans notre dernière édition, nous vous informions de la mise en place d'un règlement intérieur concernant la mise à disposition du foyer.

En effet, ce dernier est souvent occupé par des associations et même des particuliers à l'occasion d'événements familiaux...

Cette mise à disposition génère des frais d'entretien pour la collectivité (chauffage, éclairage, réparation de dégradations etc.). Le conseil municipal a donc décidé de valider le principe d'une participation financière à la charge du demandeur.

La mise à disposition demeure gratuite pour les associations locales.

Pour les particuliers, cette participation s'élèvera à 150 euros par jours et 250 pour le week-end en période d'hiver, et à 100 euros par jour et 200 pour le week-end en période estivale. De plus, une caution d'un montant de 500 euros sera exigée à la réservation et restituée au rendu des clefs s'il n'y a pas eu de dégradations. S'adresser au policier municipal pour les réservations.

le présent règlement s'appliquera dès les prochaines réservations.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis quelques années, une disposition réglementaire interdit à nos agents de procéder à la remise en état des lampadaires hors service. Ceci nécessiterait l'acquisition d'une nacelle et l'obtention d'habilitation pour le personnel.

Une entreprise spécialisée est donc chargée d'effectuer les interventions sur le réseau d'éclairage public, en particulier les remises en état de l'installation en cas de panne. Cela représente un coût élevé pour la collectivité et nous ne déclenchons l'intervention que lorsque la charge de travail à proposer est significative. Tout en comprenant la gêne pour nos concitoyens, nous leur demandons d'être compréhensifs et les informons qu'une réflexion est menée à l'échelle intercommunale pour faire en sorte d'être plus réactifs.

## PRÉPARATION DES BUDGETS MUNICIPAUX

Les élus communaux sont entrés dans la préparation du budget principal et du budget « Eau et Assainissement ». Élaborer et voter son budget prévisionnel constitue l'acte politique majeur d'une collectivité publique.

Les membres de la Commission finances, ani-

# AGENDA

## ASSOCIATION ÉVEIL ET LOISIRS CENOLOGIE

Vendredi 25 mars à 19h. Les Côtes du Rhône. Inscription : 04 68 78 25 37.

## VENDREDI 1ER AVRIL 20h30 FOYER

Loto de l'École de Laure. 16 quines, 4 cartons pleins, consolantes.

mée par Emile Raggini, adjoint en charge, commencent à préparer le premier travail de définition avant que le Conseil municipal ne rende les arbitrages définitifs. Il faudra établir des priorités, faire les choix...c'est un long travail de réflexion qui a commencé. Les diverses associations ont été invitées à présenter leurs demandes d'aide indispensables à leur fonctionnement. Certaines n'ont toujours pas répondu, la date butoir approche. Les demandes qui parviendraient après la discussion budgétaire ne seront prises en considération qu'au cours du vote d'une modification budgétaire qui intervient en général vers la fin de l'année. S'il n'y a pas de besoins cette année, les trésoriers sont priés d'en prévenir la Commission.

## REMISE DE LA CARTE D'ÉLECTEUR

Depuis quelques années, la loi prévoit que les jeunes français atteignant l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales.

La municipalité lauranaise procède à la remise des cartes d'électeurs au cours d'une courte cérémonie au cours de laquelle, la signification et l'importance de l'exercice du droit de vote sont expliqués aux jeunes citoyens pour qu'ils en saisissent le sens et la portée.

Les parents et amis sont cordialement invités. Cette année, la cérémonie est fixée au mercredi 9 mars à 17h, salle du Conseil municipal.

## RAPPEL

Le site officiel de notre commune est le suivant : [www.laure-minervois.fr](http://www.laure-minervois.fr)